



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉTUDE EXPLORATOIRE

Date de la demande :

SECTION 1
INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Introduction

La présente constitue le **FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉTUDE EXPLORATOIRE**.

Une *étude exploratoire* est réalisée conformément aux obligations d'Hydro-Québec, dans ses activités de transport (ci-après « Le Transporteur ») en vertu des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* et fournit une estimation paramétrique d'un seul scénario de raccordement de centrale. Le coût de raccordement est basé sur les informations et les hypothèses de base disponibles lors de la réalisation de cette étude. L'*étude exploratoire* permet au client d'obtenir un ordre de grandeur concernant la faisabilité du raccordement de son projet de centrale. Les ajouts au réseau de transport principal et autres coûts liés notamment à des enjeux de stabilité sont généralement exclus de l'*étude exploratoire* et étudiés dans le cadre d'une *étude d'intégration* seulement.

Les résultats contenus au rapport de cette étude ne doivent en aucun cas être interprétés comme un scénario final d'intégration. Ces résultats ne constituent pas un engagement de la part du Transporteur quant à la précision ou à l'exactitude des informations contenues dans ce rapport.

Prendre note que le délai de réalisation des travaux de raccordement estimé dans l'*étude exploratoire* démarre à partir du moment où une *Convention d'avant-projet* ou une *Entente de raccordement*, selon le cas, est signée. Le client doit donc ajouter à ce délai, celui attribuable à la réalisation d'une *étude d'intégration* qui sera nécessaire lors du dépôt d'une demande officielle d'intégration (compter plus ou moins 6 mois à compter de la signature de la *Convention d'étude d'intégration*).

Une demande d'*étude exploratoire* ne constitue pas une demande d'intégration s'inscrivant dans la séquence des demandes d'études d'impact (ou « queueing ») telle qu'affichée sur le site [OASIS d'Hydro-Québec TransÉnergie](#).

Les informations qui doivent être fournies par le client ainsi que le type de résultats qui sont transmis par le Transporteur suite à cette étude sont décrits dans les pages suivantes.

Toute demande doit être acheminée par courrier électronique à l'adresse suivante : teproducteursprives@hydro.qc.ca

Des frais de 5 000 \$ **plus les taxes applicables** sont exigibles pour chaque demande et le montant doit être versé à Hydro-Québec par virement bancaire avant le début des travaux. Plus de détails vous seront communiqués à cet effet sur réception de la demande complète

Selon les *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec*, le délai de réalisation de cette étude, dans la mesure du possible, est de six (6) semaines.

1.2 Contenu du rapport d'étude

Le rapport d'étude émis par le Transporteur suite à une *étude exploratoire* comporte notamment les informations suivantes :

- Niveau de tension et type de raccordement du projet ;
- Identification du poste récepteur ;
- Estimé paramétrique du coût des travaux de raccordement, excluant les installations du client ;
- Délai de réalisation des travaux de raccordement sur le réseau d'Hydro-Québec.

Le rapport d'*étude exploratoire* ne remplace pas l'*étude d'intégration* et demeure donc un scénario de raccordement préliminaire. La solution de raccordement, les coûts et délais de réalisation sont déterminés lors de l'*étude d'intégration*.

1.3 Personne désignée aux fins de communication avec le Transporteur

Nom :

Titre :

Nom du promoteur :

Adresse complète :

Téléphone :

Courrier électronique :

SECTION 2

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Note importante concernant la localisation du poste de départ

La localisation du poste de départ de la centrale, utilisé comme point de raccordement au réseau d'Hydro-Québec, a un impact sur les coûts et le délai d'intégration de votre projet, notamment au niveau du tracé de la ligne de raccordement.

Nous vous invitons à prendre en compte les éléments suivants au moment de faire votre demande d'étude exploratoire :

- **la présence de zones d'accumulation de givre (ZAG)** : dans le souci d'assurer la fiabilité de son réseau, Hydro-Québec évitera autant que possible l'installation d'infrastructures de transport d'électricité en haute altitude (>600 m), notamment dans les ZAG puisqu'elles augmentent de façon importante les risques liés à l'exploitation des lignes. Dans certains cas, l'exploitation peut même s'avérer impossible;
- **l'emplacement du poste** : l'emplacement du poste doit permettre la construction du premier pylône face au portique d'entrée, c'est-à-dire sans infrastructure au sol (ni dans le sol) et à un endroit offrant un profil terrain naturel relativement plat;
- **les obstacles au terrain** : la topographie, la présence d'obstacles et les conditions de sol entre le poste et le point de raccordement peuvent nécessiter des dérivations importantes du tracé de ligne, ce qui génère des coûts additionnels;
- **les routes d'accès** : la présence de chemins d'accès et d'un réseau routier existants sont des éléments qui facilitent la construction de la ligne de raccordement;
- **les contraintes environnementales** : la présence d'éléments sensibles d'un point de vue environnemental (ex. présence de milieux humides et hydriques, de territoire agricole protégé, de faune et de flore) faisant l'objet de réglementations particulières peut nécessiter la réalisation d'inventaires complémentaires et/ou saisonniers au terrain;
- **l'acceptabilité sociale** : l'emplacement de la centrale et de son poste doit favoriser le plus possible un accueil favorable par le milieu d'accueil quant au tracé de la future ligne de raccordement;
- **le niveau de tension de la future ligne de raccordement** : une ligne d'une tension de 315 kV et plus, et d'une longueur égale ou supérieure à 2 km, est sujette à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à Loi sur la qualité de l'environnement, ce qui implique la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et une démarche du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Le cas échéant, il faut ajouter un délai minimal de 12 mois à l'échéancier du projet de raccordement.

Il est à noter que l'estimation des coûts et délais qui vous est fournie dans le cadre de l'étude exploratoire ne prend pas en compte les variables susmentionnées (sauf pour les lignes d'une tension de 315 kV et plus d'une longueur égale ou supérieure à 2 km). Les impacts de ces éléments sont pour la plupart précisés dans le cadre des travaux d'avant-projet.

Il appartient au promoteur d'anticiper l'impact potentiel de ces éléments sur le scénario final de raccordement pouvant, le cas échéant, entraîner des coûts additionnels à ceux estimés, voire même nécessiter le déplacement du poste de départ de la centrale.

2.1 Nom du projet :

2.2 Localisation du projet :

Fournir une carte ou une série de cartes en format PDF y indiquant la localisation du projet, la délimitation du site et les coordonnées géoréférencées du poste de départ (ou poste de sectionnement) de la centrale.

2.3 Point de livraison de la production

Veillez préciser le point de livraison de l'électricité produite par la centrale selon les options suivantes :

- L'électricité produite par la centrale sera livrée sur le réseau aux fins d'alimentation de la charge locale d'Hydro-Québec :

Oui Non

- Si oui, le projet faisant l'objet de l'étude s'inscrit-il dans le cadre d'un appel d'offres ou d'un programme d'achat d'électricité (PAÉ) d'Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité ?

- Oui > Numéro de l'appel d'offres ou du PAÉ ¹ Non

- Si vous avez répondu « Non » à la première question, veuillez préciser si le projet faisant l'objet de l'étude est associé :

- à une demande de service de transport point à point en cours :

> Numéro OASIS de la demande « T » :

- à une demande de service de transport à venir :

Si votre demande est associée à une demande de service de transport à venir, veuillez joindre une carte en format PDF indiquant le/les point(s) de livraison souhaités pour l'électricité produite par la centrale, avec la répartition des MW le cas échéant.

- Autre option ou commentaires concernant le point de livraison de la production :

¹ Veuillez-vous assurer que votre demande respecte les critères de l'appel d'offres ou du PAÉ mentionnés.

2.4 Date de mise sous tension initiale visée² :

2.5 Caractéristiques des équipements de production proposés

- Technologie de production (hydro, thermique, éolienne, PV) :
- Puissance installée (MW) :
- Puissance maximale à transporter (MW)³ :
- Nombre de groupes turbo-alternateurs, d'éoliennes ou d'unités de production combinant la source d'énergie et son convertisseur associé :
 - Type (synchrone, asynchrone, DFIG, convertisseurs) :
 - Nom du(des) manufacturier(s) :
 - Numéro de(des) modèle(s) :
 - Puissance nominale en MW de chaque unité (côté CA) :
 - Facteur de puissance :
- Longueur estimée du réseau collecteur en km

2.6 Caractéristiques des équipements de stockage énergétique

- Puissance(s) nominale(s) de chaque unité de stockage en MVA et MW (côté CA) :
- Nombre d'unités :
- Capacité énergétique totale en MWh :

Le Transporteur se réserve le droit d'exiger du client toute autre information complémentaire qu'elle jugera pertinente à son analyse.

Les équipements de production ainsi que de stockage énergétique utilisés doivent respecter les normes et exigences techniques pour le raccordement au réseau disponibles sur le site internet d'Hydro-Québec à <https://www.hydroquebec.com/transenergie/fr/raccordement-reseau.html>.

² La date de mise sous tension initiale visée est la date à laquelle le promoteur souhaite voir le poste de départ érigé dans le but de synchroniser la (les) première(s) unité(s) de production au réseau. Pour ce faire, tous les travaux doivent être complétés tant du côté du Transporteur que du côté du promoteur. Si le Transporteur n'est pas en mesure de rencontrer la date demandée compte tenu des travaux à réaliser, la date la plus hâtive sera indiquée dans le rapport d'étude.

³ La puissance maximale à transporter correspond à la puissance maximale des installations qui sera injectée au point de raccordement du réseau d'Hydro-Québec.